

20 jan 2023 -17:34

## Conseil des ministres du 20 janvier 2023

Le Conseil des ministres s'est réuni au 16 rue de la Loi le vendredi 20 janvier 2023, sous la présidence du Premier ministre Alexander De Croo.

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale  
Communication externe  
Rue de la Loi 16  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 02 11  
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael  
Service Rédaction  
+32 2 287 41 92  
+32 477 59 14 37  
[christophe.springael@premier.fed.be](mailto:christophe.springael@premier.fed.be)

Pieter-Jan Devos  
Service Rédaction  
+32 2 287 41 10  
[pieter-jan.devos@premier.fed.be](mailto:pieter-jan.devos@premier.fed.be)

Elise Goethals  
Service Rédaction  
+32 2 287 41 22  
[elise.goethals@premier.fed.be](mailto:elise.goethals@premier.fed.be)

Maxime Darge  
Service Rédaction  
+32 471 84 21 87  
[maxime.darge@premier.fed.be](mailto:maxime.darge@premier.fed.be)

20 jan 2023 -09:16

Appartient à [Conseil des ministres du 20 janvier 2023](#)

## Dispositions diverses en matière d'énergie

Sur proposition du ministre de l'Économie Pierre-Yves Dermagne et de la ministre de l'Énergie Tinne Van der Straeten, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant des dispositions diverses relatives à l'énergie.

L'avant-projet de loi apporte des modifications aux lois suivantes :

- la loi du 12 avril 1965 relative au transport de produits gazeux et autres par canalisations
- la loi du 29 avril 1999 relative à l'organisation du marché de l'électricité

Par ailleurs, sont ajoutés les deux chapitres autonomes portant sur les sujets suivants :

- la promotion du développement de technologies et d'infrastructures de transport, d'import et de stockage d'hydrogène
- la promotion du développement de technologies pour la production et l'utilisation de l'hydrogène et de ses dérivés

Les ajustements et dispositions apportés par l'avant-projet peuvent être répartis dans les volets suivants :

- la modification de la définition du gaz naturel
- les modifications relatives à la procédure de mise aux enchères ponctuelle
- la promotion du développement d'infrastructures d'import d'hydrogène
- la promotion du développement de technologies prometteuses pour la production et l'utilisation de l'hydrogène et de ses dérivés
- le cadre juridique de la réglementation technique de l'électricité et du code de bonne conduite de l'électricité
- les modifications relatives à la participation de capacité étrangère indirecte au mécanisme de rémunération de capacité

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Tinne Van der Straeten, ministre de l'Energie  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 8e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 277 70 29  
[info@vanderstraeten.belgium.be](mailto:info@vanderstraeten.belgium.be)

Stéphanie Maquoi  
Porte-parole (FR)  
+32 478 69 57 84  
[stephanie.maqoui@vanderstraeten.belgium.be](mailto:stephanie.maqoui@vanderstraeten.belgium.be)

Jonas Dutordoir  
Porte-parole (NL)  
+32 473 62 65 48  
[jonas.dutordoir@vanderstraeten.belgium.be](mailto:jonas.dutordoir@vanderstraeten.belgium.be)

Andries Bomans  
Porte-parole (NL)  
+32 471 66 00 06  
[andries.bomans@vanderstraeten.belgium.be](mailto:andries.bomans@vanderstraeten.belgium.be)

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de  
l'Economie et du Travail  
Rue Ducale, 61  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 207 16 00  
<https://dermagne.belgium.be>  
[contact@dermagne.fed.be](mailto:contact@dermagne.fed.be)

Nicolas Gillard  
Porte-parole (FR)  
+32 476 20 37 84  
[nicolas.gillard@dermagne.fed.be](mailto:nicolas.gillard@dermagne.fed.be)

Laurens Teerlinck  
Porte-parole (NL)  
+32 484 68 12 59  
[laurens.teerlinck@dermagne.fed.be](mailto:laurens.teerlinck@dermagne.fed.be)

20 jan 2023 -09:16

Appartient à Conseil des ministres du 20 janvier 2023

## Modifications relatives aux marchés publics fédéraux centralisés

Sur proposition de la ministre de la Fonction publique Petra De Sutter, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif à la coordination centrale des marchés publics dans le cadre de la politique fédérale d'achats.

Le nouveau projet d'arrêté royal met en place une plus grande centralisation des achats fédéraux transversaux auprès de la centrale d'achats du Service Public Fédéral Stratégie et Appui (SPF BOSA).

Pour d'autres achats communs, les services publics pourront assumer le rôle de centrale d'achats. Le SPF BOSA interviendra en soutien de ces services dans le cadre de l'application correcte de la législation relative aux marchés publics.

Par ailleurs, la planification des contrats communs sera rendu plus transparent et plus efficient grâce à la poursuite de la numérisation des marchés publics.

Enfin, il a été prévu que les zones de police locale et les zones de secours pouvaient également participer aux achats communs.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Petra De Sutter, Vice-Première ministre et ministre de la  
Fonction publique, des Entreprises publiques, des  
Télécommunications et de la Poste  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique, 50  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://desutter.belgium.be>  
[info@desutter.fed.be](mailto:info@desutter.fed.be)

Alban Brian  
Porte-parole (FR)  
+32 470 70 17 99  
[alban.brian@desutter.fed.be](mailto:alban.brian@desutter.fed.be)

Bram Sebrechts  
Porte-parole (NL)  
+32 498 27 31 91  
[bram.sebrechts@desutter.fed.be](mailto:bram.sebrechts@desutter.fed.be)

20 jan 2023 -09:16

Appartient à Conseil des ministres du 20 janvier 2023

## Présidence belge de l'UE : transfert de crédits vers le SPF Stratégie et Appui

Le Conseil des ministres a marqué son accord sur le transfert de crédits de la provision interdépartementale destinée à couvrir les dépenses de la Présidence belge de l'Union européenne vers les crédits du SPF Stratégie et Appui (BOSA).

A la suite de la décision du Conseil des ministres du 18 octobre 2022, une provision interdépartementale a été créée au sein du SPF BOSA pour couvrir les dépenses dans le cadre de la Présidence belge du Conseil de l'Union européenne au cours du 1er semestre 2024. Afin de couvrir les coûts en 2023, le SPF BOSA souhaite demander une première répartition de cette provision vers ses crédits.

Il s'agit d'un transfert de 1.586.957 euros en crédits d'engagement et 1.304.357 euros en crédits de liquidation de la provision interdépartementale destinée à couvrir les dépenses relatives à la Présidence belge du Conseil de l'Union européenne vers les crédits du SPF BOSA, pour couvrir les frais de personnel et l'organisation d'événements.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Petra De Sutter, Vice-Première ministre et ministre de la  
Fonction publique, des Entreprises publiques, des  
Télécommunications et de la Poste  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique, 50  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://desutter.belgium.be>  
[info@desutter.fed.be](mailto:info@desutter.fed.be)

Alban Brian  
Porte-parole (FR)  
+32 470 70 17 99  
[alban.brian@desutter.fed.be](mailto:alban.brian@desutter.fed.be)

Bram Sebrechts  
Porte-parole (NL)  
+32 498 27 31 91  
[bram.sebrechts@desutter.fed.be](mailto:bram.sebrechts@desutter.fed.be)

Mathieu Michel, secrétaire d'État à la Digitalisation, chargé de la Simplification  
administrative, de la Protection de la vie privée, de la Régie des bâtiments  
Rue des Petits Carmes, 15 - 5e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+ 32 2 501 03 27  
<https://michel.belgium.be>  
[info@michel.fed.be](mailto:info@michel.fed.be)

Koen Peumans  
Porte-parole  
+32 473 81 11 06  
[koen.peumans@michel.fed.be](mailto:koen.peumans@michel.fed.be)

Alexia Bertrand, secrétaire d'État au Budget et à la Protection  
des consommateurs  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 792 99 06  
<https://bertrand.belgium.be>

Nele Matthys  
Porte-parole  
+32 479 90 90 77  
[nele@bertrand.fed.be](mailto:nele@bertrand.fed.be)

20 jan 2023 -09:16

Appartient à Conseil des ministres du 20 janvier 2023

## Fonction publique : monitoring fédéral du risque de dépassement des crédits de personnel

Sur proposition de la ministre de la Fonction publique Petra De Sutter et de la secrétaire d'État au Budget Alexia Bertrand, le Conseil des ministres a approuvé un projet de circulaire relative au monitoring fédéral du risque de dépassement des crédits de personnel et à la fixation des enveloppes de personnel.

Le monitoring régulier des crédits de personnel est organisé pour l'ensemble de la fonction publique fédérale. La circulaire informe les services des lignes directrices s'agissant du monitoring des risques en 2023 et 2024.

Par ailleurs sont déterminées les enveloppes budgétaires de personnel pour 2023 et leur préfiguration pour 2024. Ces enveloppes de personnel constituent la norme pour la politique RH de toutes les organisations fédérales.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Petra De Sutter, Vice-Première ministre et ministre de la  
Fonction publique, des Entreprises publiques, des  
Télécommunications et de la Poste  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique, 50  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://desutter.belgium.be>  
[info@desutter.fed.be](mailto:info@desutter.fed.be)

Alban Brian  
Porte-parole (FR)  
+32 470 70 17 99  
[alban.brian@desutter.fed.be](mailto:alban.brian@desutter.fed.be)

Bram Sebrechts  
Porte-parole (NL)  
+32 498 27 31 91  
[bram.sebrechts@desutter.fed.be](mailto:bram.sebrechts@desutter.fed.be)

Alexia Bertrand, secrétaire d'État au Budget et à la Protection des consommateurs  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 792 99 06  
<https://bertrand.belgium.be>

Nele Matthys  
Porte-parole  
+32 479 90 90 77  
[nele@bertrand.fed.be](mailto:nele@bertrand.fed.be)

20 jan 2023 -09:16

Appartient à Conseil des ministres du 20 janvier 2023

## Modifications législation AFMPS

Sur proposition du ministre de la Santé publique Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi contenant un certain nombre de modifications des différentes législations pour lesquelles l'Agence fédérale des médicaments et des produits de santé (AFMPS) est compétente.

L'avant-projet définit la base juridique permettant d'imposer à tous les acteurs du marché des médicaments l'obligation de donner accès à leur stock de médicaments. Cela permettra au gouvernement fédéral d'intervenir plus rapidement dès que la pénurie d'un médicament critique est imminente.

L'avant-projet prévoit en outre un renforcement des sanctions pour les infractions relatives à l'étiquetage et l'ajout de corrections juridico-techniques.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des  
Affaires sociales et de la Santé publique  
Rue de la Loi, 23  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://vandenbroucke.belgium.be>  
[info@vandenbroucke.fed.be](mailto:info@vandenbroucke.fed.be)

Arne Brinckman  
Porte-parole  
+32 476 28 83 13  
[arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be](mailto:arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be)

20 jan 2023 -09:16

Appartient à Conseil des ministres du 20 janvier 2023

## Financement des passifs nucléaires

Sur proposition du ministre de l'Économie Pierre-Yves Dermagne et de la ministre de l'Énergie Tinne Van der Straeten, le Conseil des ministres a approuvé deux projets d'arrêtés royaux réglant le financement des passifs nucléaires.

Il s'agit de l'augmentation du financement des obligations découlant de la dénucléarisation des sites nucléaires BP1 (ancien site de Eurochemic) et BP2 (ancienne division de traitement de déchets du SCK•CEN) pour 2023, à hauteur de 45 millions d'euros. Cette opération porte le financement à un total de 114 millions d'euros, destinés à assurer la poursuite de l'assainissement.

Par ailleurs, le montant du financement du quart de la dénucléarisation du réacteur BR3 du passif technique du Centre d'étude de l'énergie nucléaire pour l'année 2023 est fixé à 14 millions d'euros.

Les projets d'arrêtés royaux sont soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de l'Économie et du Travail  
Rue Ducale, 61  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 207 16 00  
<https://dermagne.belgium.be>  
[contact@dermagne.fed.be](mailto:contact@dermagne.fed.be)

Nicolas Gillard  
Porte-parole (FR)  
+32 476 20 37 84  
[nicolas.gillard@dermagne.fed.be](mailto:nicolas.gillard@dermagne.fed.be)

Laurens Teerlinck  
Porte-parole (NL)  
+32 484 68 12 59  
[laurens.teerlinck@dermagne.fed.be](mailto:laurens.teerlinck@dermagne.fed.be)

Tinne Van der Straeten, ministre de l'Energie  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 8e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 277 70 29  
[info@vanderstraeten.belgium.be](mailto:info@vanderstraeten.belgium.be)

Stéphanie Maquoi  
Porte-parole (FR)  
+32 478 69 57 84  
[stephanie.maquoi@vanderstraeten.belgium.be](mailto:stephanie.maquoi@vanderstraeten.belgium.be)

Jonas Dutordoir  
Porte-parole (NL)  
+32 473 62 65 48  
[jonas.dutordoir@vanderstraeten.belgium.be](mailto:jonas.dutordoir@vanderstraeten.belgium.be)

Andries Bomans  
Porte-parole (NL)  
+32 471 66 00 06  
[andries.bomans@vanderstraeten.belgium.be](mailto:andries.bomans@vanderstraeten.belgium.be)

20 jan 2023 -09:16

Appartient à Conseil des ministres du 20 janvier 2023

## Désignation de membres de la Société belge d'investissement pour les pays en développement

Sur proposition de la ministre de la Coopération au Développement Caroline Gennez, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant nomination de deux membres de la Société belge d'investissement pour les pays en développement (BIO SA).

Frédéric Van der Schueren et Walter Coscia démissionnent de leur fonction de membre du conseil d'administration et sont remplacés par Nathalie Gilson et Sophie Tibesar.

Le projet d'arrêté royal est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Caroline Gennez, ministre de la Coopération eu  
développement et de la Politique des Grandes villes  
Rue de la Loi, 23  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 206 95 00  
<https://gennez.belgium.be>

Rebecca Castermans  
Porte-parole  
+32 494 91 45 97  
[rebecca.castermans@diplobel.fed.be](mailto:rebecca.castermans@diplobel.fed.be)

20 jan 2023 -09:16

Appartient à [Conseil des ministres du 20 janvier 2023](#)

## Protection du consommateur en cas d'insolvabilité des organisateurs de voyages

Sur proposition du ministre de l'Économie Pierre-Yves Dermagne et de la secrétaire d'État à la Protection des Consommateurs Alexia Bertrand, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi relatif à la protection en cas d'insolvabilité d'un organisateur de voyages ou d'un détaillant.

Le 1er avril 2022, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi relatif à la vente de voyages à forfait liés à des arrangements de voyage et à des services de voyage.

Cet avant-projet de loi vise à établir un partenariat privé/public pour protéger les consommateurs en cas d'insolvabilité d'un organisateur de voyages ou d'un détaillant.

À la demande de la Commission européenne, des adaptations ont été apportées à l'avant-projet de loi, étant donné que le partenariat privé/public constituait une forme d'aide d'État.

Les ajustements effectués concernent :

- la date de début et la durée du partenariat privé/public (art. 3 et 9)
- la part des prestations d'assurance à la charge exclusive des compagnies d'assurance (art. 3)
- la part des prestations d'assurance qui est partagée entre les compagnies d'assurance et l'État (art. 3)
- le montant de la contribution annuelle que les entreprises d'assurance doivent verser à l'État (art. 3)
- l'intervention annuelle maximale de l'État dans le cadre du partenariat privé/public (art. 3).

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

*Avant-projet de loi modifiant le régime de garantie contre l'insolvabilité des organisateurs de voyages et détaillants visé dans la loi du 21 novembre 2017 relative à la vente de voyages à forfait, de prestations de voyages liées et de services de voyage*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de l'Economie et du Travail  
Rue Ducale, 61  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 207 16 00  
<https://dermagne.belgium.be>  
[contact@dermagne.fed.be](mailto:contact@dermagne.fed.be)

Nicolas Gillard  
Porte-parole (FR)  
+32 476 20 37 84  
[nicolas.gillard@dermagne.fed.be](mailto:nicolas.gillard@dermagne.fed.be)

Laurens Teerlinck  
Porte-parole (NL)  
+32 484 68 12 59  
[laurens.teerlinck@dermagne.fed.be](mailto:laurens.teerlinck@dermagne.fed.be)

Alexia Bertrand, secrétaire d'État au Budget et à la Protection des consommateurs  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 792 99 06  
<https://bertrand.belgium.be>

Nele Matthys  
Porte-parole  
+32 479 90 90 77  
[nele@bertrand.fed.be](mailto:nele@bertrand.fed.be)

20 jan 2023 -09:16

Appartient à Conseil des ministres du 20 janvier 2023

## Virus de la grippe aviaire : moyens supplémentaires issus de la réserve de crise de l'AFSCA

Sur proposition du ministre de l'Agriculture David Clarinval, le Conseil des ministres a autorisé l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire (AFSCA) à affecter l'intégralité de sa réserve de crise à la lutte contre l'influenza aviaire.

Le 8 juillet 2022, le Conseil des ministres a reconnu l'épizootie causée par les virus de l'influenza aviaire hautement pathogène H5 comme un incident imprévu. Cette reconnaissance permet à l'AFSCA de couvrir les coûts de l'incident en question à partir de sa réserve de crise s'élevant à dix millions d'euros. À l'époque, le Conseil des ministres a fixé le montant à deux millions d'euros sur la base des contaminations enregistrées au premier semestre de 2022.

Depuis septembre, l'Europe occidentale connaît cependant une poussée particulièrement forte de la maladie, déclenchée par une forte augmentation de la circulation du virus chez les oiseaux sauvages. En conséquence, la pression autour des exploitations avicoles est devenue particulièrement élevée et le risque pour les volailles a également augmenté de manière exponentielle.

Partant de ces prévisions et du constat que les deux millions d'euros autorisés précédemment sont déjà insuffisants pour faire face aux épidémies actuelles, le Conseil des ministres autorise l'AFSCA à utiliser l'intégralité de sa réserve de crise de dix millions d'euros, répartis sur 2022 et 2023.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

David Clarinval, Vice-Premier ministre et ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME et de l'Agriculture, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique  
Rue des Petits Carmes, 15 - 6e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 277 69 79  
<https://clarinval.belgium.be>  
[info@clarinval.belgium.be](mailto:info@clarinval.belgium.be)

Delara Pouya  
Porte-parole (FR)  
+32 474 05 63 60  
[delara.pouya@clarinval.belgium.be](mailto:delara.pouya@clarinval.belgium.be)

AudreyHenry  
Directrice de la Communication  
[audrey.henry@clarinval.belgium.be](mailto:audrey.henry@clarinval.belgium.be)

Jonas Clottemans  
Porte-parole (NL)  
+32 474 40 63 35  
[jonas.clottemans@clarinval.belgium.be](mailto:jonas.clottemans@clarinval.belgium.be)

20 jan 2023 -09:16

Appartient à [Conseil des ministres du 20 janvier 2023](#)

## IBPT : autorisation réseaux locaux hertziens privés à large bande

Sur proposition de la ministre des Télécommunications Petra De Sutter, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal visant à autoriser les réseaux locaux privés à utiliser la technologie 4G ou 5G.

Le projet permet à l'Institut belge des services postaux et des télécommunications (IBPT) d'autoriser des réseaux locaux privés utilisant les technologies 4G ou 5G, dans la bande de fréquences 3800-4200 MHz.

Voici ce que l'arrêté prévoit pour les réseaux concernés :

- la manière dont les fréquences à utiliser seront déterminées
- les redevances à payer
- la manière dont les réseaux seront contrôlés
- la manière dont les autorisations seront octroyées et les circonstances dans lesquelles celles-ci pourront éventuellement être suspendues ou retirées

Par ailleurs, afin de permettre l'attribution d'un code de réseau mobile aux titulaires d'une autorisation pour les réseaux locaux hertziens privés à large bande et l'utilisation commune, un certain nombre de modifications sont apportées à l'arrêté royal relatif à la gestion de l'espace de numérotation national et à l'attribution et au retrait des droits d'utilisation de numéros.

Le projet sera transmis pour avis au Comité interministériel des télécommunications et de la radiodiffusion et la télévision, au Comité de concertation et au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Petra De Sutter, Vice-Première ministre et ministre de la  
Fonction publique, des Entreprises publiques, des  
Télécommunications et de la Poste  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique, 50  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://desutter.belgium.be>  
[info@desutter.fed.be](mailto:info@desutter.fed.be)

Alban Brian  
Porte-parole (FR)  
+32 470 70 17 99  
[alban.brian@desutter.fed.be](mailto:alban.brian@desutter.fed.be)

Bram Sebrechts  
Porte-parole (NL)  
+32 498 27 31 91  
[bram.sebrechts@desutter.fed.be](mailto:bram.sebrechts@desutter.fed.be)

20 jan 2023 -09:16

Appartient à Conseil des ministres du 20 janvier 2023

## Dotation d'équilibre dans le régime des travailleurs salariés et des travailleurs indépendants pour l'année 2023

Sur proposition du ministre des Affaires sociales Frank Vandenbroucke et du ministre des Indépendants David Clarinval, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal fixant le montant de la dotation d'équilibre dans le régime des travailleurs salariés et dans le régime des travailleurs indépendants pour l'année 2023.

Le montant de la dotation d'équilibre dans le régime des travailleurs salariés est fixé à 6 777 482 000 euros pour 2023.

Le montant de la dotation d'équilibre dans le régime des travailleurs indépendants est fixé à 823 146 000 euros pour 2023.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique  
Rue de la Loi, 23  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://vandenbroucke.belgium.be>  
[info@vandenbroucke.fed.be](mailto:info@vandenbroucke.fed.be)

Arne Brinckman  
Porte-parole  
+32 476 28 83 13  
[arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be](mailto:arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be)

David Clarinval, Vice-Premier ministre et ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME et de l'Agriculture, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique

Rue des Petits Carmes, 15 - 6e étage

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 277 69 79

<https://clarinval.belgium.be>

[info@clarinval.belgium.be](mailto:info@clarinval.belgium.be)

Delara Pouya

Porte-parole (FR)

+32 474 05 63 60

[delara.pouya@clarinval.belgium.be](mailto:delara.pouya@clarinval.belgium.be)

AudreyHenry

Directrice de la Communication

[audrey.henry@clarinval.belgium.be](mailto:audrey.henry@clarinval.belgium.be)

Jonas Clottemans

Porte-parole (NL)

+32 474 40 63 35

[jonas.clottemans@clarinval.belgium.be](mailto:jonas.clottemans@clarinval.belgium.be)

20 jan 2023 -09:16

Appartient à Conseil des ministres du 20 janvier 2023

## Affaires sociales: avenants à des conventions entre prestataires et organismes assureurs

Sur proposition du ministre des Affaires sociales et de la Santé publique Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a marqué son accord sur une série d'avenants à des conventions entre des prestataires et les organismes assureurs pour 2023.

Sont concernés les avenants suivants :

- le sixième avenant à la convention nationale entre les bandagistes et les organismes assureurs
- le sixième avenant à la convention nationale entre les orthopédistes et les organismes assureurs
- le premier avenant à la convention nationale entre les opticiens et les organismes assureurs
- le huitième avenant à la convention nationale entre les sages-femmes et les organismes assureurs
- l'avenant à la convention nationale R/22 entre les logopèdes et les organismes assureurs
- le treizième avenant à la convention nationale entre les infirmières graduées ou assimilées, les accoucheuses, les infirmières brevetées, les hospitalières/assistantes en soins hospitaliers ou assimilées et les organismes assureurs

Les avenants seront publiés au Moniteur belge.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des  
Affaires sociales et de la Santé publique  
Rue de la Loi, 23  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://vandenbroucke.belgium.be>  
[info@vandenbroucke.fed.be](mailto:info@vandenbroucke.fed.be)

Arne Brinckman  
Porte-parole  
+32 476 28 83 13  
[arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be](mailto:arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be)

20 jan 2023 -09:16

Appartient à Conseil des ministres du 20 janvier 2023

## Modifications en matière de crédit-temps, de congés thématiques et d'interruption de carrière - Deuxième lecture

Sur proposition du ministre du Travail Pierre-Yves Dermagne, le Conseil des ministres a approuvé en deuxième lecture un projet d'arrêté royal apportant des modifications en matière de droit aux allocations d'interruption en cas de crédit-temps, de congés thématiques et d'interruption de carrière.

Suite aux avis du Conseil National du Travail et du Conseil d'État, les dispositions ont été adaptées sur les éléments suivants :

- La date d'entrée en vigueur de l'arrêté royal a été postposée au 1er février 2023. Ces mesures seront donc applicables aux demandes introduites auprès de l'employeur à partir du 1er février 2023
- La date d'entrée en vigueur du relèvement de la condition d'ancienneté d'au moins 24 mois à au moins 36 mois pour le motif « soins à son enfant » a été avancée au 1er juin 2023
- La condition d'occupation de douze mois pour les allocations d'interruption dans le cadre des crédits-temps à temps plein (pour tous les motifs, sauf pour le régime fin de carrière) a été complétée afin de permettre aux travailleurs à temps partiel d'accéder aux allocations après une occupation de 24 mois. De cette manière, les travailleurs à temps partiel auront toujours accès, de manière proportionnée, aux allocations de crédit temps ce qui permet d'éviter une différence de traitement injustifiée

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de l'Économie et du Travail  
Rue Ducale, 61  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 207 16 00  
<https://dermagne.belgium.be>  
[contact@dermagne.fed.be](mailto:contact@dermagne.fed.be)

Nicolas Gillard  
Porte-parole (FR)  
+32 476 20 37 84  
[nicolas.gillard@dermagne.fed.be](mailto:nicolas.gillard@dermagne.fed.be)

Laurens Teerlinck  
Porte-parole (NL)  
+32 484 68 12 59  
[laurens.teerlinck@dermagne.fed.be](mailto:laurens.teerlinck@dermagne.fed.be)

20 jan 2023 -09:16

Appartient à [Conseil des ministres du 20 janvier 2023](#)

## Garantie de la capacité d'équilibrage

Sur proposition de la ministre de l'Énergie Tinne Van der Straeten, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal assurant la capacité d'équilibrage du gestionnaire de réseau.

Le projet permet au gestionnaire de réseau d'établir une obligation d'enchère pour garantir les réserves de restauration de la fréquence. Ces réserves sont nécessaires pendant la période hivernale 2022-2023 pour assurer l'équilibre, la sécurité et la fiabilité du réseau.

Le projet a été transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Tinne Van der Straeten, ministre de l'Énergie  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 8e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 277 70 29  
[info@vanderstraeten.belgium.be](mailto:info@vanderstraeten.belgium.be)

Stéphanie Maquoi  
Porte-parole (FR)  
+32 478 69 57 84  
[stephanie.maquoi@vanderstraeten.belgium.be](mailto:stephanie.maquoi@vanderstraeten.belgium.be)

Jonas Dutordoir  
Porte-parole (NL)  
+32 473 62 65 48  
[jonas.dutordoir@vanderstraeten.belgium.be](mailto:jonas.dutordoir@vanderstraeten.belgium.be)

Andries Bomans  
Porte-parole (NL)  
+32 471 66 00 06  
[andries.bomans@vanderstraeten.belgium.be](mailto:andries.bomans@vanderstraeten.belgium.be)